

N° du Plan : 184-185	
Concession N° 184-185	
145	184-185

CONCESSION DE TERRAIN

dans le Cimetière Communal
(ancien cimetière)

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée par Mr et Mme Jean-François AMBLARD
Domiciliés à La Villetour. 63610 BESSE ET ST-ANASTAISE
et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la
sépulture particulière de la famille AMBLARD-BÉRY

ARRÊTE :

Article premier.- Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur
susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession perpétuelle,
à compter du treize août deux mille neuf
de 5 mètres superficiels.

Article 2.- Cette concession est accordée à titre de :
- concession nouvelle

Article 3.- La concession est accordée moyennant la somme de : MILLE EUROS
qui a été versée dans la caisse du Trésorier de Besse

Article 4.- Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurant à la
charge du titulaire de la concession.

Article 5.- Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession,
et au Trésorier.

Fait en Mairie le 13 août 2009

Le Maire,



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES -
ISSOIRE

Le 18/09/2009 Bordereau n°2009/487 Case n°1

Enregistrement : 51 € Pénalités :

Total liquidé : cinquante et un euros

Montant reçu : cinquante et un euros

L'Agent

1. Exemplaire destiné au titulaire de la concession
 2. Exemplaire destiné au Trésorier
 3. Exemplaire destiné aux archives de la commune